

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Juin 2018

Sommaire

Algérie-focus, 02.06.2018, Oran / Un journaliste militant des droits de l'homme arrêté.....	03
Algérie-focus, 03.06.2018, Ali Benhadj autorisé à prononcer des prêches / Le numéro 2 du FIS-dissous est-il en passe d'être réhabilité ?.....	04
Algérie-focus, 03.06.2018, Les éditeurs de la presse électronique demandent la libération immédiate du journaliste Saïd Boudour.....	05
Algérie-focus, 04.06.2018, Vidéo hostile à Bouteflika / L'ambassadeur de l'UE soutient que les journalistes accrédités s'expriment en leurs noms.....	07
Le Soir, 04.06.2018, Protection et promotion des droits de l'enfant, La préservation des acquis s'impose	08
Liberté, 05.06.2018, AFFAIRE DE LA MISE SOUS SCÉLÉS DES LOCAUX DE FARD À ORAN, Le tribunal administratif donne gain de cause à l'association.....	10
Algérie-focus, 05.06.2018, Après avoir publié une vidéo anti-Bouteflika / Layla Haddad agressée à Bruxelles.....	11
Algérie-focus, 05.06.2018, Tizi-Ouzou/ Quatre personnes interpellés lors d'une manifestation réclamant la libération du blogueur Merzoug Touati	12
Liberté, 05.06.2018, APRÈS LEUR AUDITION PAR LE JUGE D'INSTRUCTION, Saïd Boudour et le lanceur d'alerte relâchés.....	13
Le Soir, 05.06.2018, Le projet de loi code de justice militaire adopté par l'APN, 130 articles amendés dans le fond et 24 dans la forme	15
Algérie-focus, 06.06.2018, Procès Khaled Nezzar en Suisse / L'ex-homme fort du régime pourrait faire l'objet d'accusations de crimes de guerre	17
Algérie.cosmozix, 06.06.2018, « Le gaz de schiste n'est plus un choix mais une obligation » pour l'Algérie.....	18
Algérie-focus, 06.06.2018, Libertés religieuses / Mohamed Aïssa appelle au « respect des lois ».....	24
Tsa-algérie, 06.06.2018, RSF appelle les autorités algériennes à libérer « de toute urgence » le journaliste Said Chitour	25
Tsa-algérie, 06.06.2018, Affaire Nezzar en Suisse : l'enquête sera élargie à « la question de crimes contre l'humanité ».....	26
Algérie-focus, 07.06.2018, Liberté syndicale / L'Algérie refuse officiellement la venue d'une commission de haut niveau du BIT	28
Tsa-algérie, 07.06.2018, « L'Algérie est loin d'être accueillante pour les réfugiés et les migrants	30
Le Soir, 10.06.2018, Après l'arrestation de deux de ses membres, La LADDH dénonce les dépassements de la police	35
Liberté, 10.06.2018, INTERPELLATION DE SAÏD BOUDOUR ET DE NOUREDDINE TOUNSI, Les "vérités" de la Laddh	

d'Oran.....37Algérie-focus, 10.06.2018, « Mouwatana » / LE MOUVEMENT qui veut accompagner le changement en Algérie39Liberté, 13.06.2018, CONFÉRENCE SUR LES LUTTES SOCIALES ET LE POUVOIR POLITIQUE, NacerDjabi : “Le régime a peur !”.....41Tsa-algérie, 18.06.2018, L’auteur d’un appel à jeter de l’acide sur les femmes, arrêté et traduit devant la justice43Tsa-algérie, 18.06.2018, Grève des médecins résidents : à qui profite le pourrissement ?.....44Algérie patriotique, 19.06.2018, Grève des médecins résidents : les chances du dialogue hypothéquées45Algérie-focus, 19.06.2018, Justice / Le Procureur de la République requiert de la prison ferme à l’encontre de cadres du MDS.....47Algérie part, 19.06.2018, Une journaliste d’El Moudjahid suspendue pour avoir osé poursuivre en justice le fils du directeur de publication.....48 Algérie patriotique, 20.06.2018, Quatre juges liés au principal accusé dans l’affaire de la cocaïne arrêtés50Tsa-algérie, 20.06.2018, Amnesty International appelle l’Algérie à adopter une législation sur l’asile51Tsa-algérie, 20.06.2018, L’UE envisage d’installer des centres de migrants en Afrique du Nord.....52Algérie part, 28.06.2018, Des migrants subsahariens abandonnés à la mort en plein désert : l’Algérie répond aux critiques et dénonce54

Algérie-focus, 02.06.2018, Oran / Un journaliste militant des droits de l'homme arrêté,



Saïd Boudour, journaliste et militant des droits de l'homme a été arrêté vendredi soir à Oran par les services de sécurité pour des raisons encore inconnues.

Le bureau local de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a qualifié cette arrestation d' « enlèvement », survenue « juste après l'affaire de la saisie de la cocaïne au port d'Oran. (...) SaïdBoudour a été le premier journaliste à avoir écrit sur le sujet sur les deux sites d'information, Algeria Part et JCA (Journalistes citoyens d'Algérie)

Selon la LAADH, SaïdBoudour a été arrêté en sortant du bureau de l'organisation, située à la place des Victoires à Oran, par « une demi-douzaine d'éléments (de police) en civil et embaqué dans une voiture banalisée de type Ford grise».

« Des éléments en civil se sont présentés au domicile de SaïdBoudour, sis à Sidi Maarouf, deux fois, hier soir et le matin de ce vendredi. Le journaliste était absent, les éléments ont donc annoncé à son père qu'il devait se présenter au commissariat central pour une affaire le concernant », ajoute le communiqué de la LADDH.

Rédaction AF

Algérie-focus, 03.06.2018, Ali Benhadj autorisé à prononcer des prêches / Le numéro 2 du FIS-dissous est-il en passe d'être réhabilité ?



Ali Benhadj, a été autorisé par les autorités à prononcer des prêches dans les mosquées. Le « Cheikh » a prononcé un premier prêche dans une mosquée de la commune de Kouba vendredi.

Les autorités comptent donc lever les interdictions qui lui ont été imposées. Il s'agit notamment de la liberté de circuler hors de la wilaya d'Alger, prendre part aux prières du vendredi, et prendre part à des rassemblements.

Cette annonce, c'est le tonitruant Ali Benhadj lui-même qui en fait part sur son compte Facebook. Dans ce prêche qu'il a prononcé, le cheikh n'a pas manqué d'exprimer sa joie. Quelques larmes ont même été déversées pour dire que pour lui, « ce fut un supplice d'avoir été privé de la prière du vendredi ».

Faut-il encore rappeler que Benhadj a passé douze ans de prison entre 1994 et 2006. Ce dernier est le cofondateur avec Abbassi Madani, du Front islamique du salut (FIS), dissous dans les foulées des événements meurtriers des années 1990. A l'époque il s'était illustré avec son penchant pour le djihad. « Même nous, nous avons le droit d'avoir des armes », scandait-il à l'époque.

En 2011, il avait été arrêté une nouvelle fois dans la foulée des émeutes qui ont éclaté à travers plusieurs régions du pays. Il a bénéficié d'une liberté conditionnelle quelques temps après. En 2015, les autorités lui ont signifié une interdiction de prendre la parole dans les mosquées. En janvier 2017, la Présidence de la République prononce à son encontre une interdiction de quitter le territoire de la wilaya d'Alger et de prendre part à toute sorte d'événement public y compris les enterrements et fêtes de mariages. Aujourd'hui, Benhadj est en passe d'être réhabilité.

ElyasNour

Algérie-focus, 03.06.2018, Les éditeurs de la presse électronique demandent la libération immédiate du journaliste Saïd Boudour,



Notre collègue SaïdBoudour, éditeur de JCA et membre co-fondateur du Syndicat algérien des éditeurs de la presse électronique (SAEPE) a été arrêté sur la voie publique ce vendredi soir à Oran par les services de sécurité selon un procédé digne de la lutte anti-terroriste.

SaïdBoudour est membre de la délégation qui doit rencontrer le ministre de la Communication Djamel Kaouane dans les prochains jours. Il était l'un des porte-parole du SAEPE lors de la conférence de presse du 02 mai dernier à Alger. Il s'agit d'un journaliste et éditeur connu, militant humanitaire en plus au sein de la LADDH dont il quittait les locaux lorsqu'il a été proprement enlevé de la place des Victoires à Oran. Le procédé pour l'interpeller est intolérable.

Les membres éditeurs du collectif du SAEPE (en cours de constitution) dénoncent cette arrestation brutale, illégale et exigent la mise en liberté immédiate de Saïd Boudour. Rien ne justifie un tel retour aux pratiques d'un autre âge avec les professionnels de la presse. Les premières informations recueillies auprès de la LADDH à Oran indiquent que SaïdBoudour serait poursuivi pour son article sur JCA et Algérie Part sur l'affaire de la saisie des 701 kg de cocaïne sur un bateau au large d'Oran.

L'interpellation, le même jour, du lanceur d'alerte NourredineTounsi, travaillant au port d'Oran tend à confirmer cette piste. Un autre journaliste de la presse électronique, KhelafBenhada et son éditeur Adlene Mellah (Algérie Direct et Al jazair presse) sont injoignables depuis vendredi soir, après que des convocations leur aient été adressées par les services de sécurité. KhelafBenhada a repris dans une publication une partie de l'article de SaïdBoudour.

Qui veut empêcher la presse électronique et la presse en générale de traiter de cette affaire de trafic de cocaïne qui a choqué l'opinion algérienne ? Nous, éditeurs membres du collectif du SAEPE, exprimons notre très vive inquiétude face à cette dérive de la répression qui s'abat sur la presse électronique. Les moyens utilisés sont excessifs et scandaleux.

L'urgence est de protéger les Algériens des méfaits de la cocaïne et de leur dire la vérité sur le trafic qui la rend possible. Elle n'est pas d'enlever des journalistes et des lanceurs d'alerte. Il existe des moyens judiciaires civilisés pour poursuivre les contenus jugés diffamatoires. Le collectif de la SAEPE est attaché à la présomption d'innocence et à la préservation de la dignité des citoyens. L'État peut la faire respecter sans porter atteinte à son tour à la dignité des journalistes arrêtés brutalement comme des terroristes au mépris de toutes les lois. Pour la libération immédiate de SaidBoudour et de NourredineTounsi.

Maghreb Emergent, TSA, Algerie 1 , Zeinelle , Djadet, Algerie Part, Cherchell News , Autojazair, Dzair Talk, Algerie Tube , Al JazairElyoum, SawtSetif, L'Oranais, Radio M , JCA , Huffpost Algérie, Live News Algérie, Dz Foot, DZMOTION, Bouzeguenepost DZ, DIA, l'Express DZ, Algerie-Focus.

ParLa rédaction

Algérie-focus, 04.06.2018, Vidéo hostile à Bouteflika / L'ambassadeur de l'UE soutient que les journalistes accrédités s'expriment en leurs noms,



L'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, John O'Rourke a publié un tweet dans lequel il a fait part de ses échanges avec les responsables du ministère des Affaires étrangères. Le diplomate a été convoqué hier pour s'expliquer sur la vidéo diffusée par le journaliste Lila Haddad depuis le siège de l'institution européenne et dans laquelle elle a porté de violente critique contre le président Bouteflika. Dans son tweet, M. O'Rourke a souligné que la journaliste a donné un point de vue qui lui est propre et qu'elle était libre de le faire.

« Nous avons souligné aux autorités algériennes que les journalistes accrédités auprès des institutions européennes ne parlent pas au nom des institutions, mais en leur propre nom, en ligne avec les principes de liberté d'expression et liberté des médias », a-t-il écrit.

Les réclamations du MAE algérien exigeant un communiqué public se démarquant des propos de la journaliste resteront donc sans suite. Les autorités avaient exprimé hier, leur « indignation et réprobation ».

Les autorités algériennes déplorent que l'enregistrement de « la dénommée Mme Lefèvre née Haddad, ressortissante belge d'origine algérienne, a été réalisé dans des installations officielles du Parlement européen utilisant ainsi et détournant abusivement des symboles de l'Union européenne pour porter gravement atteintes à l'honneur et à la dignité des institutions de la République algérienne».

Dans cette vidéo, Lila Haddad a dénoncé le fait que le président Bouteflika soit l' « otage » de ses proches ». Le département d'Abdelkader Messahel n'avait pas tardé à réagir en évoquant le « détournement frauduleux et inacceptable de symboles de l'UE pour attenter à l'honneur et à la dignité des institutions algériennes ».

ElyasNour

Le Soir, 04.06.2018, Protection et promotion des droits de l'enfant, La préservation des acquis s'impose,

La protection de l'enfant et la promotion de ses droits ont enregistré, ces dernières années, plusieurs acquis. Néanmoins, les différents acteurs intervenant sont convaincus qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine notamment pour la préservation de tous les acquis.

RymNasri - Alger (Le Soir) - Pour le président du réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant Nada, Abderrahmane Arar, l'Algérie doit préserver ses acquis dans le domaine de la protection de l'enfant, les promouvoir et faire face aussi aux problèmes qui risquent de les menacer. «Il faut préserver tous ces acquis en matière de lois et de mécanismes et les adapter aux nouveaux défis et aux nouveaux problèmes, notamment à la violence dans l'espace digital et les conflits familiaux», a-t-il préconisé à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant et du 10e anniversaire du programme «Je t'écoute» du numéro gratuit 3033, tenue samedi soir à l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration de AïnBenian à l'ouest d'Alger.

Toutefois, il estime que la protection de l'enfant nécessite davantage de travail. «Aujourd'hui, le grand chantier qui s'impose est celui de la protection sociale qui demande plus de dynamique car en matière juridique, seules quelques révisions sont nécessaires», explique-t-il.

De son côté, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, GhaniaEddalia, a insisté sur la «culture» des droits de l'enfant.

Elle a également fait part des dossiers sur lesquels s'attelle son département, notamment l'actualisation de la stratégie de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. «Une équipe pédagogique spécialisée dans l'éducation et l'enseignement veille justement sur les droits de l'enfant, à la protection, à l'éducation, à la santé, à la prise en charge psychologique et sociale et tout ce qui a trait à la promotion de l'enfant et sa protection des fléaux sociaux et de la déperdition», dit-elle.

Elle évoque également un «plan spécial» pour l'actualisation du système législatif qui concerne surtout la petite enfance et les enfants aux besoins spécifiques. «Nous sommes en train d'étudier la révision de certains textes

organisationnels et législatifs dans le but de les adapter aux besoins actuels de l'enfant», a-t-elle ajouté.

Pour sa part, le représentant de l'Unicef en Algérie, Marc Lucet, a qualifié l'expérience du 3033 de Nada d'«extraordinaire» mais aussi de «pionnière du signalement».

«Le dispositif de signalement est en train de se renforcer notamment avec la création d'un nouveau numéro, le 1111, par l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance. Tous ces mécanismes sont nécessaires pour protéger l'enfance et prévenir les situations de violence», a-t-il souligné.

Saluant l'engagement des associations et des institutions qui, selon lui, doivent «œuvrer main dans la main», le représentant de l'Unicef donne en exemple le travail de la Fédération des personnes handicapées dans les écoles en collaboration avec le ministère de la Solidarité et le ministère de l'Education nationale. «Aujourd'hui, des classes intégrées se développent. Cette démarche est à poursuivre et à construire. Les associations ont leur rôle à jouer et les parents également», dit-il.

Ry. N.

Liberté, 05.06.2018, AFFAIRE DE LA MISE SOUS SCHELLÉS DES LOCAUX DE FARD À ORAN, Le tribunal administratif donne gain de cause à l'association,

Tout le monde garde en mémoire l'affaire de la mise sous scellés, il y a quelques mois, des locaux de deux associations féminines à Oran, Femmes revendiquant leurs droits (Fard) et l'Association féminine pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté (Afepec), officiellement, pour leur situation vis-à-vis de l'administration, pour "absence d'agrément permettant aux associations d'activer officiellement". C'est, du moins, la raison qui avait été donnée par les services de la Drag de la wilaya d'Oran (voir notre édition du 2 mars 2018) pour justifier cette mesure brutale qui a provoqué, à l'époque, un tollé général. Depuis hier, nous apprenons, par le biais d'un communiqué de l'association Fard, qu'une décision du tribunal administratif d'Oran vient de leur donner gain de cause, après avoir saisi ledit tribunal. Ainsi, un jugement a été rendu le 20 mai 2018, portant numéro 004015/18, et qui sonne comme un vrai camouflet pour l'administration puisqu'il dit que "la wilaya est dans l'obligation de remettre à la plaignante (l'association Fard représentée par sa présidente, ndlr), le récépissé d'enregistrement..." Plus loin, il est tout aussi clairement énoncé que la décision du tribunal administratif a valeur exécutoire, ordonnant à toutes les institutions (étatiques et autres) l'exécution de la décision. Mais le tribunal administratif a été encore plus précis dans son rendu, ce qui est très important, puisqu'il est stipulé que "le défaut d'octroi d'agrément incombe à l'administration", et non pas à l'association, comme l'explique le communiqué. Ce qui signifie que Fard est bien rétablie dans ses droits et surtout sort vainqueur de ce bras de fer en ayant gain de cause dans la forme et dans le fond. Cette décision du tribunal administratif va avoir des conséquences et fera certainement date dans l'histoire du mouvement associatif en Algérie, soumis souvent à l'arbitraire et aux dépassements des administrations.

Il faut rappeler que cette affaire des scellés avait provoqué un élan de mobilisation, avec l'engagement de nombre d'associations et militants des droits civiques en Algérie. La mobilisation a été si forte que les autorités avaient été obligées de revoir leur procédure, enlevant les scellés quelques jours après les avoir posés, tout en maintenant une épée de Damoclès sur la tête des associations qui "devaient régulariser leurs situations". Aujourd'hui, ce chapitre est clos, et surtout, pour une fois, en faveur du mouvement associatif.

D. LOUKIL

Algérie-focus, 05.06.2018, Après avoir publié une vidéo anti-Bouteflika / Layla Haddad agressée à Bruxelles,



L'ancienne journaliste de l'EPTV, aujourd'hui installée à Bruxelles, et auteure de la fameuse vidéo anti-Bouteflika, a affirmé, hier soir, dans un communiqué, qu'elle était victime d'une agression commise le jour même par deux personnes de type «maghrébin».

«J'ai été victime le 4 juin 2018 autour de 07h50 au pied de mon domicile personnel à Bruxelles, d'une agression verbale et physique par deux individus de type maghrébins», a-t-elle déclaré, tout en signalant qu'«une plainte a été déposée et une enquête sera diligentée afin d'en déterminer les circonstances et les motivations de cet acte odieux et lâche».

Layla Haddad a tenu à réaffirmer sa «détermination à porter haut et fort» son message de citoyenne algérienne qui «ne sera nullement ébranlé par cette tentative d'intimidation».

Il faut dire que les rapports entre l'Algérie et l'Union européenne sont très tendus depuis la publication de la vidéo en question. L'enregistrement a eu lieu au siège de la Commission européenne à Bruxelles. Les autorités algériennes reprochent à l'UE sa passivité vis-à-vis de l'utilisation des «symboles» de cette institution «pour porter atteinte aux institutions algériennes».

Jeudi dernier, l'ambassadeur de l'UE à Alger a été convoqué pour fournir des explications. Dès sa sortie du siège du ministère des Affaires étrangères, John O'Rourke a balancé un «tweet» qui n'a pas plu aux autorités algériennes.

ElyasNour

Algérie-focus, 05.06.2018, Tizi-Ouzou/ Quatre personnes interpellés lors d'une manifestation réclamant la libération du blogueur Merzoug Touati,



La manifestation, organisée mardi à l'université de Tizi-Ouzou pour réclamer la libération du blogueur Merzoug Touati a tourné court. Au moins quatre militants et activistes ont été interpellés par la police, apprend-t-on de différentes sources.

Il s'agit, selon nos informations, de Kader Sadji, responsable du Café littéraire de Béjaïa qui a été interpellé avant même d'arriver sur les lieux du rassemblement. Un autre militant, apparemment proche du MAK, a également été arrêté sur la route qui mène de Béjaïa à Tizi-Ouzou.

Malgré cela, quelques dizaines de militants ont réussi à tenir un rassemblement devant l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou. Ils ont brandi des banderoles et pancartes appelant à la libération du blogueur, arrêté il y a dix mois par la police. Le jeune homme a été condamné, la semaine dernière, à une peine de 10 ans d'emprisonnement par le tribunal de Béjaïa. Ses avocats ont fait appel.

Par La rédaction

Liberté, 05.06.2018, APRÈS LEUR AUDITION PAR LE JUGE D'INSTRUCTION, Saïd Boudour et le lanceur d'alerte relâchés,



Les six personnes arrêtées dans le cadre de cette affaire ont, finalement, toutes été relâchées par le juge d'instruction. Quatre sont désormais citées comme témoins et deux autres placées sous contrôle judiciaire.

“On lui a donné une dimension qu'elle ne mérite pas.” C'est ainsi qu'a qualifié l'avocat, Me Nouredine Benissad, le tapage médiatique autour de l'affaire des journalistes et autres employés du site Algérie-direct présentés hier devant le procureur au tribunal de Sidi-M'hamed.

Alors qu'on redoutait le pire, le journaliste, Saïd Boudour et le lanceur d'alerte, Nouredine Tounsi, un ancien employé du port d'Oran, arrêtés vendredi dernier dans la métropole de l'Ouest dans le cadre de publications liées à l'affaire de la “cocaïne” ont été finalement relâchés hier après leur audition par le juge d'instruction.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ils ont été entendus en tant que témoins. Tout comme Abdelaziz Laâjal, responsable technique du site, et Abderrahmane Mohamed également relâchés. En revanche, l'ancien responsable du site, Adnane Mellah, qui aurait des liens de parenté avec l'ancien secrétaire d'État à la Jeunesse et KhellafBenhadda, ils ont été placés sous contrôle judiciaire. En tout, ils étaient six à avoir été présentés devant le procureur avant d'être entendus dans l'après-midi par le juge d'instruction, puis relâchés.

Selon, Me Benissad, membre du collectif des avocats, les mis en cause étaient poursuivis pour les chefs d'inculpation “d'outrage à fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction” et “offense à l'image du Président” en vertu des articles 144, 144 bis et 146 du code pénal. Ces poursuites seraient liées à des écrits où est évoquée la disparition mystérieuse de 44 kg de cocaïne dans l'affaire éponyme révélée il y a quelques jours par les médias et qui continue de faire jaser dans les chaumières. En cause également, la publication d'un

photomontage dans lequel figurait le président de la République. Reste qu'en dépit de cette issue, qu'on peut qualifier d'heureuse, des zones d'ombre entourent cependant cette affaire. Sinon comment expliquer cette manière, pour le moins "rocambolesque" avec laquelle Saïd Boudour et Noureddine Tounsi ont été arrêtés vendredi dernier à Oran, si l'on se fie aux comptes rendus de presse, pour que, finalement, ils bénéficient du statut de témoins ? Selon la Laddh d'Oran, c'est vers 19h25, vendredi, que Saïd Boudour, journaliste et militant de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme, a été appréhendé par une demi-douzaine d'éléments en civil et embarqué dans une voiture banalisée de type Ford grise immatriculée à Alger alors qu'il sortait du bureau de la Ligue pour se rendre chez lui. Déjà, la veille des éléments en civil s'étaient présentés chez ses parents, Saïd Boudour étant au centre-ville, pour les informer qu'il devait se rendre le lendemain au commissariat central pour "affaire le concernant", mais sans laisser pour autant une convocation écrite, selon la Laddh. "Le lendemain vendredi, les mêmes éléments se présentent une nouvelle fois au domicile des parents cette fois-ci munis d'une convocation. Cependant, ce qui est étrange c'est le timing de cette convocation : jeudi soir et vendredi. La police pouvait attendre dimanche pour convoquer tout citoyen", s'interroge la Laddh. "De plus, en tenue civile et avec des voitures banalisées, comment savoir si c'est la police ou le DRS ou une bande de mafia organisée", s'est demandée encore l'ONG. La Laddh n'a pas manqué, enfin, d'exprimer son inquiétude sur ce qu'elle qualifie "d'enlèvement" d'autant, soutenait-elle, qu'elle survenait après "l'affaire de la saisie de cocaïne au port d'Oran car Saïd Boudour a été le premier journaliste à avoir écrit sur le sujet dans AlgériePart et JCA (Journaliste citoyen d'Algérie) en arabe". Pour certains avocats, ces arrestations sont "illégales" même si peut-être "il s'agissait de les protéger". D'autant que la sulfureuse affaire de la cocaïne n'a pas encore livré tous ses secrets.

Les éditeurs de la presse électronique ont d'ailleurs dénoncé ces "arrestations". "Les membres du collectif du Saepe (en cours de constitution) dénoncent cette arrestation brutale et illégale et exigent la mise en liberté immédiate de Saïd Boudour. Rien ne justifie un tel recours aux pratiques d'un autre âge avec les professionnels de la presse", ont-ils écrit dans un communiqué rendu public. Il y a comme une espèce d'étrangeté entre la célérité et la manière avec lesquelles ils ont été arrêtés pour que finalement rien ne soit retenu contre eux... Mystère.

Karim K.

Le Soir, 05.06.2018, Le projet de loi code de justice militaire adopté par l'APN, 130 articles amendés dans le fond et 24 dans la forme,

A l'exception des députés du RCD qui ont voté contre et ceux du FFS qui se sont abstenus, les parlementaires de la Chambre basse ont voté hier à l'unanimité, le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance 71-28 portant Code de justice militaire. Un projet qui vise à instituer des juridictions d'appel en adéquation avec la Constitution.

AbderBettache - Alger (Le Soir) - La Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés a introduit, au sein de son rapport complémentaire, trois amendements au texte de loi, à savoir les articles 45, 46 et 52, en vue de «consacrer la terminologie contenue dans le code de procédure pénale et réaffirmer que la justice militaire, qui n'est pas une justice d'exception, s'inscrit au sein de la justice nationale et demeure soumise au contrôle du tribunal militaire».

Ce projet vise, selon le texte, «la consécration du droit des justiciables à un procès équitable à travers le respect des règles et normes régissant les différentes étapes de la poursuite et du procès en matière pénale, ainsi que la concrétisation du principe du double degré de juridiction avec la création de juridictions militaires d'appel à cet effet, ce qui représente une application expresse de l'article 160 de la Constitution ». «Il vise également la mise en conformité avec les lois de la République en préservant la spécificité des jugements militaires et en respectant les mêmes principes et procédures régissant les juridictions de Droit commun, et ce, sous le contrôle de la Cour suprême ».

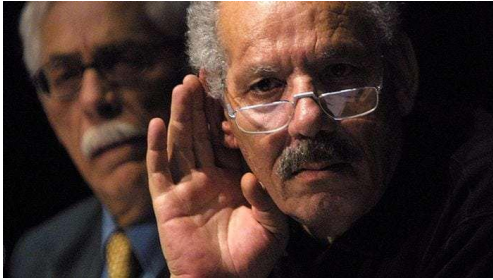
En effet, le texte du projet de loi stipule des réformes du Code de justice militaire englobant 154 articles, dont 130 amendés dans le fond et 24 dans la forme, avec la consécration de nouvelles terminologies tandis que 26 nouveaux articles ont été introduits et 13 articles annulés, en sus de l'abrogation des dispositions relatives à la peine de dégradation militaire, l'isolement et la perte de grades. Ainsi, les amendements portent sur 4 principaux axes relatifs à l'organisation et à la compétence des juridictions militaires à travers plusieurs procédures, dont l'institution d'une Cour d'appel militaire auprès de chaque région militaire, de chambres d'accusation et l'élargissement de la composante du tribunal militaire devant statuer en matière pénale, ainsi que le transfert de compétence concernant les crimes contre la sûreté de l'Etat commis par des civils, des juridictions militaires vers les juridictions relevant du Droit commun.

Le deuxième axe concerne les procédures pénales militaires dont les amendements prévoient leur «adaptation aux dispositions du Code de procédure pénale, l'instauration du contrôle de la Cour suprême et la compétence du ministre de la Défense dans la mise en mouvement de l'action publique ainsi que l'élargissement de la qualité d'officiers de police judiciaire aux militaires exerçant les fonctions d'officier de police judiciaire, conformément à l'article 15 du Code de procédure pénale ». Le troisième axe des amendements porte sur les crimes à caractère militaire et les sanctions applicables. Les amendements prévoient le retrait des sanctions professionnelles et disciplinaires du Code de justice militaire.

Quant au quatrième axe, il concerne les dispositions transitoires relatives aux jugements appelés, rendus par les tribunaux militaires avant l'entrée en vigueur de ce Code, lesquels seront transmis à la Cour d'appel militaire. Le texte de loi prévoit en effet l'installation de deux Cours d'appel militaires à Blida et Ouargla en attendant la création d'une Cour d'appel militaire au niveau de chaque région.

A. B.

Algérie-focus, 06.06.2018, Procès Khaled Nezzar en Suisse / L'ex-homme fort du régime pourrait faire l'objet d'accusations de crimes de guerre,



Nouveau rebondissement dans le procès de Khaled Nezzar en Suisse. Selon toute vraisemblance, l'ancien ministre de la Défense nationale n'est toujours pas tiré d'affaire, car un juge suisse a refusé de classer une affaire où le tonitruant général est accusé, par trois Algériens, de torture et de détentions arbitraires.

La Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral (TPF) suisse a admis les recours déposés par les trois intéressés contre l'ordonnance de classement rendue par le Ministère public de la Confédération (MPC) le 4 janvier 2017.

Se basant sur les preuves amenées par les parties plaignantes et les nombreuses auditions réalisées par le MPC, dont celle de Khaled Nezzar et celle d'un témoin qui relate l'assassinat de deux membres du Front islamique du salut (FIS-dissous) en Allemagne, les juges ont considéré que le général ne pouvait ignorer les crimes perpétrés.

Le Tribunal pénal fédéral renvoie donc sa copie au Ministère public de la Confédération. Ce dernier considère que les crimes commis l'ont bien été dans le cadre d'un « conflit armé non international » qui a eu lieu en Algérie notamment durant la période où Khaled Nezzar était à la tête du ministère de la Défense entre 1992 et 1994.

L'ex-homme fort du régime pourrait donc faire l'objet d'accusations de crimes de guerre, voire même de crimes contre l'humanité. Le TPF va jusqu'à évoquer « une attaque généralisée ou systématique lancée contre la population civile ».

Par La rédaction

Algérie.cosmozix, 06.06.2018, « Le gaz de schiste n'est plus un choix mais une obligation » pour l'Algérie,



L'Algérie détiendrait la troisième réserve mondiale de gaz de schiste techniquement récupérables (RTR). Abdelmadjid Attar, consultant, expert international en énergie et ancien PDG de Sonatrach, défend l'exploitation de cette source d'énergie. Entretien.

L'Algérie consomme le tiers de sa production en gaz et pétrole, il ne restera pas assez d'ici 2025. Le gaz de schiste serait-il l'alternative ?

Il me semble qu'il n'a jamais été question qu'il n'en reste pas assez d'ici 2025. C'est plutôt la part de production à exporter qui risque de diminuer à partir de 2025, et par conséquent la rente qui fait fonctionner notre économie s'il n'y a pas de renouvellement de nos réserves d'hydrocarbures. Ce renouvellement ne peut être assuré en principe que soit par l'exploration (découverte de volumes conventionnel supplémentaires), soit par l'amélioration des taux de récupération dans les gisements actuels, soit aussi par au moins la compensation progressive du taux de croissance de la consommation énergétique à travers de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable.

L'approvisionnement du marché intérieur étant quand même la priorité, il n'y aura par conséquent qu'un problème de rente à cet horizon, bien que de toutes les façons ce problème est déjà d'actualité du fait de la baisse du baril depuis 2014, c'est à dire un facteur incontrôlable et en ce moment très imprévisible.

Par contre c'est à l'horizon 2030 et au-delà que la situation sera préoccupante si aucune des trois solutions que je viens de citer ne sera réalisée d'ici là, ce qui m'amène à dire qu'il vaut mieux être prudent et prévenir une quatrième alternative qui correspond à l'exploitation du gaz de schiste.

L'exploitation du gaz de schiste n'est donc plus un choix, mais une obligation ?

Permettez-moi de revenir aux quatre solutions que je viens de citer et sans rentrer dans des détails techniques inutiles. En ce qui concerne les possibilités de renouvellement par de nouvelles découvertes, il n'y a au stade actuel des connaissances aucune certitude de découvertes conventionnelles dont le volume serait en mesure de compenser le soutirage annuel à partir des réserves existantes.

Il y a bien sûr encore du potentiel dans beaucoup de zones et par conséquent des hydrocarbures à découvrir encore, mais c'est de plus en plus complexe, plus petit en volume, plus coûteux, et plus difficile à exploiter, avec donc une capacité de renouvellement plus faible et surtout plus étalée dans le temps. C'est une opinion qui n'engage que moi – et je souhaiterai même que je me trompe -, mais c'est la loi de la nature, de la géologie, hélas puisqu'il s'agit de ressources non renouvelables.

En ce qui concerne l'amélioration des taux de récupération dans les gisements de pétrole brut conventionnelle, c'est à dire le volume total de pétrole pouvant être soutiré de n'importe quel gisement, il est en moyenne pour l'Algérie de 30 à 35%. Mais il peut nous réserver de bonnes surprises, surtout au niveau du gisement de Hassi Messaoud dont 1 à 2% d'augmentation correspondra à une découverte plus importante que toutes celles réalisées durant les deux dernières décennies.

Il faudra donc beaucoup investir dans les nouvelles technologies d'exploitation. Par contre en ce qui concerne le gaz naturel conventionnel, son taux de récupération moyen est déjà de 70 à 80% avec peu de chance de dépasser les taux déjà connus pour les différents gisements existants. Or, ce dernier est non seulement la source principale de notre consommation énergétique, mais aura aussi tendance à correspondre à la majeure partie de notre production d'hydrocarbures, et de nos exportations.

Nous produirons donc plus de gaz que de pétrole au cours de la décennie à venir, nous en consommerons de plus en plus aussi durant la période de transition à l'horizon 2035, et il est très probable que le gaz soit aussi la principale source de rente pour la même période. Le niveau des réserves conventionnelles actuelles ne pourra pas répondre à tous ces besoins, d'où une autre incertitude au delà de 2030-2035 pour le gaz naturel.

Et en plus de cela le taux de croissance de la consommation d'énergie (électricité et gaz naturel) est en train de battre des records chaque année (+5 à

8% en moyenne). Si je dois citer aussi le peu de performances en matière d'économie d'énergie à cause principalement de son prix de cession et sa subvention, je pense qu'il y a là aussi une incertitude qu'il vaut mieux prendre en considération.

Quand vous avez en perspective trois incertitudes de taille comme celles-ci sur une période qui est en réalité très courte (2018-2030) pour pouvoir les solutionner, sachant aussi qu'aucune de ces solutions ne sera suffisante à elle seule, et une possibilité d'exploiter une ressource non conventionnelle comme le gaz de schiste, même si ce dernier est lui aussi très complexe à tous les points de vue (technologique, financier, environnemental, et sociétal), vous êtes au moins dans l'obligation de travailler sur les quatre incertitudes.

Le gaz de schiste n'est plus un choix mais une obligation. Il ne faut pas le considérer comme une source de rente financière qui devra être générée par d'autres activités à l'avenir, mais comme une source d'énergie susceptible de prendre le relai des autres sources, dans un mix énergétique à compter de 2030 pour assurer la sécurité énergétique de l'Algérie et amoindrir la pression sur les réserves conventionnelles qui continueront à jouer un rôle important dans l'économie algérienne bien au-delà de 2040.

Le ministre de l'Énergie a promis que rien ne sera fait en mettant en danger la santé des citoyens. Ce gaz fait, pourtant, des ravages sur l'environnement. Comment les autorités comptent-elles s'y prendre ?

Qu'il s'agisse du gouvernement, du ministre ou du PDG de Sonatrach, ils ont l'obligation de protéger d'abord la santé des citoyens. Je sais que vous êtes en train de faire référence au dernier rapport du CNUCED sur le gaz de schiste que j'ai lu et analysé aussi. C'est une excellente analyse, très pertinente, avec des données fiables dans l'ensemble, mais il ne faut pas tenter de comparer entre tel ou tel pays, ou encore ce qui s'est fait dans le temps çà et là.

Cette analyse a "mis le doigt" sur les erreurs et les nuisances environnementales provoquées ou pouvant l'être, mais elle a abouti à de nombreuses recommandations surtout destinées à prévenir et éviter les erreurs et nuisances environnementales, grâce aux progrès technologiques survenus et à survenir, et bien sur une régulation stricte avec des moyens de contrôle et de suivi de l'activité hydrocarbures non conventionnels. Je suis certain que si une analyse pareille avait été faite il y a des dizaines d'années sur l'exploitation des

hydrocarbures conventionnels, le même constat aurait été fait avec les mêmes recommandations.

C'est ce qui me fait dire que la réaction et la pression des populations vis à vis de l'exploitation du gaz de schiste est légitime, et même la bienvenue, parce que les autorités du pays l'ont prise en considération et vont non seulement mettre en place la régulation adéquate en plus de ce qui a été déjà fait en 2013, mais aussi en matière d'organisation de l'activité, des moyens de contrôle, de suivi, et de protection de la santé, de l'eau, et de l'environnement.

Pensez-vous que les compagnes médiatiques suffiront pour faire admettre cette option aux populations concernées et éviter de nouvelles frondes ?

Tout dépend surtout comment elles sont menées, avec qui, de la transparence et la fiabilité des informations qui sont échangées, de la nécessité de permettre à la société civile de prendre connaissance des programmes et des activités pour les rassurer et éventuellement prendre en considération leurs craintes légitimes.

Il faudra mettre en place une organisation adéquate permettant un contact continu. C'est ce qui commence à être mis en place dans toutes les régions du monde où cette activité se déroule dans un espace partagé avec des activités humaines.

Le manque d'infrastructures adaptées, de connaissances et de compétences spécifiques pourrait-il constituer un frein au lancement de cette activité ?

Ceux sont justement ces contraintes en matière d'appareils de forage, de techniques de forage et de stimulation, de moyens logistiques à mettre en œuvre, qu'il faut préparer avant de se lancer dans l'exploitation dans quelques années. Pour le moment et d'après mes connaissances, Sonatrach en est juste au stade des évaluations et des essais de production dans le but de déterminer les moyens et l'organisation nécessaires.

Personnellement je pense que la meilleure voie passe par le partenariat, non pas que les cadres de Sonatrach sont incapables de le faire seuls mais parce que l'investissement à consentir est énorme et comme quand une activité pareille démarre elle doit s'accroître de façon continue et surtout ne pas s'arrêter en cours de route. Il faudra forer des dizaines de milliers de puits.

Qu'en est-il de la fracturation hydraulique, cette méthode d'extraction du gaz de schiste très controversée à laquelle pourrait avoir recours l'Algérie ?

Il faut préciser qu'elle était déjà pratiquée depuis les années 80 par Sonatrach dans les puits verticaux, sans problème. Pour le gaz de schiste il faut le faire dans des drains horizontaux multiples à partir d'une seule plateforme, ce qui nécessite plus de moyens en surface (technologique et logistiques).

Le risque de mise en contact des fractures avec l'aquifère Albien ou Continental terminal est vraiment mineur puisque la distance qui les sépare (de 1.000 à 2.000 mètres) dans le cas de l'Algérie n'a rien à voir avec celle qui existe parfois aux USA (300 à 500 mètres).

En fait le seul et le plus gros problème qui demeure et auquel il faut faire très attention est lié aux rejets des eaux de fracturation en surface durant l'exploitation. Ceux-ci nécessitent une attention particulière en matière de récupération, traitement et stockage. Et c'est à ce niveau que la réglementation, le contrôle et le suivi prennent toute leur importance. C'est d'ailleurs ce point précis qui est mis en évidence dans le rapport de la CNUCED.

Il reste encore le problème des volumes d'eau utilisés, bien que de nos jours on commence à utiliser aussi des eaux qui ne sont pas destinées à l'alimentation en eau potable ou l'agriculture (eaux salées et sulfatées qui existent dans plusieurs couches sédimentaires au Sahara). Il faut, peut-être, préciser que les 300.000 puits fracturés aux USA à raison d'environ 15.000 m³ d'eau par site de forage n'ont consommé que 4,5 milliards m³ d'eau.

Je doute que l'Algérie puisse en forer autant dans les 20 ou 30 prochaines années, même si le complexe aquifère Albien renferme 45.000 milliards m³ d'eau. Selon mes estimations le prélèvement pourrait atteindre au maximum 150 à 200 Millions m³ par an en plein régime (200 pads de 10 puits X 10 fracturations), soit un cumul de 3,5 à 5 milliards de m³ maximum pour des performances identiques à celles des USA. Les prévisions d'exploitation du complexe aquifère saharien (Albien et continental terminal) à l'horizon 2040, y compris le soutirage en cours pour Tamanrasset et celui prévu pour les hauts plateaux est de 3,23 milliards m³ par an, soit approximativement 100 milliards m³. La capacité de soutirage actuelle de ce complexe pour le seul Sahara central est de 3,5 à 4 milliards m³ par an.

On voit donc que les besoins de l'exploitation du gaz de schiste sont minimes par rapport à tous les autres, sans compter que les progrès technologiques seront certainement là avant 2040 pour modifier non seulement les procédés d'exploitation, mais aussi les modèles de consommation énergétique.

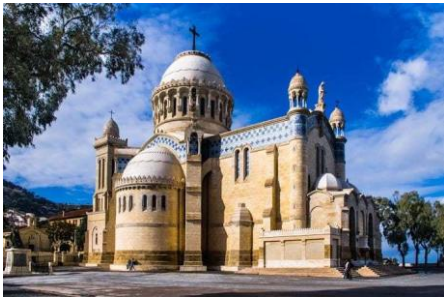
Hormis leur coûts, qu'est-ce qui empêcherait l'Algérie d'investir dans les énergies renouvelables au lieu du gaz de schiste, telle qu'a été recommandé par la CnuCED ?

Je vous ai parlé plus haut de la nécessité de travailler et mettre en œuvre toutes les actions destinées à garantir la réussite de la transition énergétique en Algérie à l'horizon 2030 et au-delà, car à priori aucune des voies ou des ressources ne suffira à elle seule, et c'est ce qui se passe dans tous les pays du monde sans exception. La CnuCED elle-même ne recommande pas une seule solution à savoir les énergies renouvelables, puisqu'à l'échelle mondiale " Selon les scénarios des politiques actuelles et des nouvelles politiques de l'AIE, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial devrait se situer entre 16.1 et 19.3 pour cent en 2040. D'après le scénario le plus optimiste de l'AIE – scénario 450 – cette part pourrait atteindre 31 pour cent d'ici 2040. Ce scénario est particulièrement optimiste " (Rapport CnuCED).

Le programme algérien ENR ne prévoyait lui-même initialement en 2011 que 22.000 MW de capacités ENR à installer d'ici 2030 pour atteindre 27% des capacités de génération électrique, et 37% des besoins de consommation. Bien que je ne doute pas de la volonté politique du gouvernement pour poursuivre ce programme qui nécessite probablement plus de 100 milliards dollars d'investissement, je doute personnellement que cet objectif soit atteint en 2030 ni peut être même en 2035. Cela veut dire que le reste de la consommation énergétique au-delà de cet horizon, ainsi que la rente financière entre aujourd'hui et 2035 continueront à être assurées par les hydrocarbures qu'ils soient conventionnels ou non.

Je considère donc qu'il faut non seulement investir, tenter de rattraper le retard et même accroître les investissements dans les énergies renouvelables, et l'économie d'énergie, mais aussi toutes les autres formes de sources d'énergie. Le gaz de schiste en est une puisque son volume est estimé à 22.000 milliards m³ techniquement récupérables. Il est évident que l'Algérie ou la Sonatrach n'ont pas pour le moment les moyens technologiques et financiers pour les exploiter, mais cela est tout à fait réalisable à terme pour peu que nous le permettions en partenariat avec une réglementation adaptée comme nous l'avons fait en 1986 pour les hydrocarbures conventionnels, et sans recourir à une prise de risque financier par Sonatrach. Il va de soit aussi sans risque environnemental.

Algérie-focus, 06.06.2018, Libertés religieuses / Mohamed Aïssa appelle au « respect des lois »,



Face aux critiques visant l'Algérie lui demandant de respecter la liberté du Culte, le ministre des Affaires religieuses oppose la liberté de culte garantie par la Constitution au respect de la loi sur les cultes religieux non-musulmans.

« En Algérie, la liberté de l'exercice du culte est garantie par la Constitution et les lois de la République et elle est soutenue et protégée par l'Etat, cependant tout un chacun, y compris des associations religieuses activant en Algérie, doivent se conformer à ces lois », a-t-il indiqué lors d'une prise de parole à Alger.

Le responsable souligne également que « Depuis la promulgation de la loi de 2006 fixant les conditions et règles d'exercice des cultes autres que musulman, l'Etat n'a de cesse appelé les associations religieuses activant en Algérie à se conformer aux lois de la République ». ce dernier a cependant mis à l'évidence le fait que « bon nombre de ces associations, notamment catholiques, ont répondu à ces appels ».

A propos des églises fermées, Mohamed Aïssa a précisé que « ce qui a été fermé se sont des établissements éducatifs, des logements ou des locaux commerciaux transformés, unilatéralement par certaines associations, en lieux de culte et non pas des églises au sens de la loi, et ce, parallèlement à une recrudescence du courant évangéliste et des prolongements extérieurs sans respect des lois de la République ».

ParLa rédaction

Tsa-algérie, 06.06.2018, RSF appelle les autorités algériennes à libérer « de toute urgence » le journaliste SaïdChitour,

L'organisation Reporters sans frontières (RSF) a de nouveau appelé mercredi les autorités algériennes à libérer « de toute urgence » le journaliste SaïdChitour, en prison depuis une année. Fixeur et collaborateur pour de nombreux médias internationaux, dont la BBC et le Washington Post, Saïd Chitour a été arrêté le 5 juin 2017 à l'aéroport d'Alger par les services de sécurité.

Déféré au tribunal de Dar El Beïda qui l'a placé aussitôt sous mandat de dépôt, il est poursuivi pour « intelligence avec une puissance étrangère » en vertu de l'article 65 du code pénal qui dispose : « Est puni de la réclusion perpétuelle quiconque, dans l'intention de les livrer à une puissance étrangère, rassemble des renseignements, objets, documents ou procédés dont la réunion et l'exploitation sont de nature à nuire à la défense nationale ou à l'économie nationale ».

Alors que ses avocats évoquent un « dossier vide », ses proches craignent pour son état de santé. « Nous sommes très inquiets pour Saïd Chitour. Nous craignons qu'il ne subisse le même sort qu'un autre journaliste algérien, Mohamed Tamalt, décédé en prison en décembre 2016, déclare Souhaibkhayati, directeur du bureau Afrique du nord de RSF. Nous exhortons les autorités à le libérer et à mettre fin à un calvaire qui n'a aucune raison d'être ».

Mardi, la mère de SaïdChitour a rendu public une lettre dans laquelle elle demande le président de la république de libérer son fils. « Aujourd'hui, 5 juin 2018, est un bien triste anniversaire. Mon fils Saïd Chitour est incarcéré depuis une année, 365 jours ! Il est âgé de 54 ans, gravement malade, diabétique et hypertendu. Il a perdu plus de 20 kg et on me dit qu'il doit être opéré. Le stress permanent lui a occasionné une très grosse tumeur au bas du crâne (...) Monsieur le Président, j'implore votre clémence en ce mois béni de Ramadan et je fais appel à votre bonté réputée et votre immense sens de la justice afin de retrouver mon fils Saïd Chitour le plus rapidement possible. Monsieur le Président, echadda fi Rabbi (Allah) ou fik, après Allah, il n'y a que vous et votre générosité qui puissiez mettre fin à mon drame et à celui de toute ma famille (...) ».

Par : Ryad Hamadi

Tsa-algérie, 06.06.2018, Affaire Nezzar en Suisse : l'enquête sera élargie à « la question de crimes contre l'humanité »,

Me Pierre Bayenet, avocat pour les parties plaignantes, revient dans cet entretien accordé à TSA sur la décision du tribunal pénal fédéral suisse d'annuler l'ordonnance de classement de l'instruction contre Khaled Nezzar, « soupçonné de crimes de guerre alors qu'il était au pouvoir ».

Le Tribunal pénal fédéral (TPF) a annulé le classement de l'affaire contre le général Nezzar. Le ministère public de la Confédération va-t-il reprendre son enquête de zéro ?

L'enquête ne va pas reprendre à zéro. Tout ce qui a été fait est conservé. Toutes les démarches, tous les témoins qui ont été entendus, il y a aussi un rapport de la police fédérale assez approfondi : tout cela est conservé. Rien n'est écarté du dossier. Je ne sais pas exactement ce qu'il reste à faire comme acte d'enquête. Cela n'est pas tout à fait clair dans l'arrêt du tribunal fédéral.

Ce qui est sûr c'est que le TPF a dit qu'il fallait aussi enquêter sur la question de crimes contre l'humanité et pas seulement sur les crimes de guerre. Jusqu'à présent l'enquête était ouverte pour crime de guerre, et là le tribunal fédéral a dit qu'il y a peut-être aussi un problème de crime contre l'humanité.

Combien de temps peut durer encore la procédure ?

C'est difficile de prévoir la durée de la procédure. Elle dure déjà depuis plusieurs années puisque l'enquête a été ouverte en 2011. Je pense que ça va prendre encore un à deux ans d'enquête avant que ce ne soit renvoyé en jugement. Il faut que les choses aillent vite car le général Nezzar a plus de 80 ans et il ne faudrait pas qu'il meurt avant qu'il ne soit jugé. Il y a donc une certaine urgence et j'espère que le ministère public de la Confédération va comprendre qu'il faut agir vite pour ne pas que le prévenu décède sans avoir été jugé.

Que doit faire le ministère public de la Confédération maintenant ?

Ça, c'est quelque chose qui n'a pas été précisée dans le jugement, donc on ne peut pas vraiment savoir quels sont les prochains actes d'enquête qui vont être faits. Une idée qui avait été évoquée est de mandater un historien pour faire une expertise, un état des lieux de la situation en Algérie durant les années 1990.

C'est peut-être quelque chose qui va être faite, mais ce n'est pas sûr que ça se fasse. En fait les faits sont déjà assez bien établis.

Il y avait aussi une commission rogatoire qui avait été envoyée par la Suisse en Algérie. La Suisse avait adressé une demande en Algérie pour avoir des informations sur la structure de l'État algérien durant les années 1990, sur les chaînes de commandement, pour mieux comprendre comment les ordres étaient donnés et quelle était la situation sur le terrain. L'Algérie n'a jamais répondu à cette demande. Peut-être que la Suisse pourrait relancer l'Algérie pour obtenir une réponse.

Qu'est-ce qui pourrait empêcher la procédure d'aller à son terme ?

La partie adverse pourrait tenter de retarder la procédure par le biais de recours, mais pas l'empêcher. La seule chose qui pourrait empêcher la procédure d'aller à son terme serait le décès du général Nezzar. Il est important de noter que ce n'est pas encore gagné. Le Tribunal pénal fédéral dit qu'a priori il n'y a pas de raison de classer l'affaire car il semble que les faits soient assez clairement établis, mais il ne dit pas que le général Nezzar est coupable. Il bénéficie encore de la présomption d'innocence.

Il se pourrait très bien que la procédure aille jusqu'au bout mais que le tribunal qui sera appelé à juger le général Nezzar dise qu'il n'y a pas assez de preuves pour le condamner. Le tribunal pourrait par exemple dire qu'il n'y a pas la preuve que c'est le général Nezzar qui donnait des ordres et qui était au courant de ce qui se passait.

Je sais que ça semble un peu absurde sur le plan historique, mais un tribunal suisse qui ne connaît pas l'Algérie pourrait peut-être se laisser convaincre que le général Nezzar n'était pas au courant de tout et que c'était finalement que des dérapages auxquels il n'a pas participé, qu'il n'a pas ordonné et dont il n'était pas au courant. Sa condamnation n'est pas acquise.

Par: Yacine Babouche

Algérie-focus, 07.06.2018, Liberté syndicale / L'Algérie refuse officiellement la venue d'une commission de haut niveau du BIT,



Le gouvernement algérien n'arrive plus à convaincre ses partenaires étrangers et les organisations internationales du bienfondé de sa politique en matière des libertés syndicales. Cette semaine, le ministère du Travail a été fortement bousculé à Genève, en Suisse, lors de la 107ème conférence internationale du Travail (CIT), par la commission d'application des normes, au sujet de la mise en œuvre de la convention 87 dont l'Algérie est pourtant signataire relative à la « liberté syndicale et la protection du droit syndical ».

A cet effet, il a été décidé d'envoyer en Algérie une « commission de haut niveau » pour s'enquérir de plus près de la situation. Ce qu'a rejeté « catégoriquement » le ministère du Travail.

Dans la réponse du ministère du Travail, il est dit clairement que l' « Algérie regrette encore une fois la décision prise par la commission, malgré que tous les documents et pièces aient été transmis au BIT ». Pour le ministère du travail, « il s'agit là, de dérives graves qui portent atteinte à l'impartialité et à la crédibilité de la Commission et sur lesquelles nous avons attiré l'attention à maintes reprises, lors des précédentes sessions de la conférence ».

« Aussi, je tiens à déclarer solennellement que mon pays rejette dans le fond et dans la forme la résolution de la Commission », ajoute Mohamed Khiat, secrétaire général du ministère du Travail. L'Algérie a même proposé une « réforme » du fonctionnement de la Commission d'application des normes.

Il faut rappeler, en dernier lieu, que le représentant du ministère était accompagné des responsables de l'UGTA et du SNAPAP (redressé). C'est la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA), que préside Rachid Malaoui, ancien premier responsable du SNAPAP, qui a saisi à maintes reprises le BIT au sujet des entraves dont il fait objet de la part de la tutelle.

Le Snategs, syndicat autonome des travailleurs de la Sonelgaz, dissous par les autorités, s'est également plaint auprès de l'organisation internationale. Le ministère du Travail ne reconnaît pas ces deux entités. En tous cas, l'Algérie a de plus en plus mauvaise image auprès des instances internationales au sujet du respect des libertés syndicales, notamment depuis la publication, en avril dernier, de la fameuse liste des syndicats « représentatifs ».

ElyasNour

Tsa-algérie, 07.06.2018, « L'Algérie est loin d'être accueillante pour les réfugiés et les migrants »,



La porte-parole du Bureau du Haut-commissaire des droits de l'Homme des Nations-Unies a publiquement demandé à l'Algérie de « cesser les expulsions collectives » de migrants subsahariens par les autorités tout en dénonçant « les conditions de détention (...) inhumaines et dégradantes » dont seraient détenus certains migrants à Tamanrasset où ils étaient acheminés ».

Un commentaire ?

Hassina Oussedik, directrice Amnesty International Algérie :

Amnesty International reconnaît le pouvoir souverain des États de régler l'entrée et le séjour sur leurs territoires. Cependant, les politiques migratoires et les mesures de contrôle aux frontières doivent être conformes au droit international relatif aux droits humains et aux dispositifs de protection des réfugiés.

C'est dans cette perspective que la porte-parole a rappelé les recommandations formulées par le comité des travailleurs migrants à l'Algérie, en avril dernier, qui consiste d'une part à établir des mécanismes de surveillance pour que les expulsions des travailleurs migrants respectent les normes internationales en la matière et d'autre part à assurer le respect du droit de demande d'asile et le principe de non-refoulement.

Pour rappel, la Convention des Travailleurs Migrants et des membres de leurs familles, dont l'Algérie est signataire, interdit les arrestations arbitraires individuelles et collectives et les expulsions collectives, même quand il s'agit d'une personne en situation irrégulière.

Actuellement, l'Algérie ne dispose pas d'un cadre légal clair concernant les travailleurs migrants et la Loi n° 08-11 de 2008 considère l'entrée illégale sur le

territoire comme une infraction pénale passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement. Ce qui est en contradiction avec les engagements internationaux de l'Algérie. Il est grand temps que l'Algérie transpose les normes internationales dans sa législation nationale.

Les services du Haut-Commissaire des droits de l'Homme redoute, aussi, que cette campagne d'expulsions ne favorise une montée du racisme et de la xénophobie à l'encontre des Africains subsahariens. Vous qui êtes sur le terrain, avez-vous constaté des comportements anti-migrants ?

Devenir migrant ou réfugié n'est pas un projet de vie. Chaque jour, dans le monde, des personnes prennent la décision la plus difficile de leur existence : partir de chez elle dans l'espoir de trouver une vie meilleure et plus sûre pour de multiples raisons : guerre, violence, discrimination ou pauvreté. Leur voyage est plein de dangers et de peur. Un grand nombre d'entre elles sont victimes de réseaux de traite d'êtres humains et d'exploitation. C'est ce message que les autorités doivent faire passer pour lutter contre les discours ou les actes racistes à l'encontre des Africains subsahariens. Et ce d'autant plus, que ces flux migratoires sont appelés à s'amplifier dans les années à venir.

Actuellement, cette question fait débat au sein de la société. Nous avons noté des propos et même des appels à des actes xénophobes sur les réseaux sociaux mais aussi des actions de solidarité envers les africains subsahariens. Ainsi, récemment, il y a eu une formidable mobilisation de la société civile et des médias contre ces campagnes d'expulsions, un appel a été lancé par plusieurs associations algériennes « nous sommes tous toutes des migrants (es) » qui a été fortement soutenu par un grand nombre d'associations, de personnalités et simples citoyennes et citoyens. Paradoxalement, aujourd'hui, c'est la société civile qui rappelle à l'état algérien ses engagements internationaux en matière de la protection des droits humains.

En effet, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention des Travailleurs Migrants et des membres de leurs familles, dont l'Algérie est signataire indiquent clairement que les états doivent éliminer la discrimination raciale sous toute ses formes et garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique, y compris pour ce qui concerne le droit à la sûreté de la personne et à la protection de l'État.

La sortie onusienne ne vous a-t-elle pas quelque part conforté dans votre analyse sur ce dossier ?

Ces dernières années, les mouvements massifs de personnes fuyant les conflits, la pauvreté et les catastrophes environnementales dues au changement climatique ont mis au défi les états et les sociétés du monde entier. Amnesty International défend les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants et demande aux gouvernements d'assumer leurs responsabilités quant à la protection des droits de ces personnes. Amnesty International condamne ainsi toute politique ou pratique qui porte atteinte à ces droits. Concernant, particulièrement les migrants, ils ne devraient jamais être placés en détention ou expulsés sans raison légitime tout comme ils ne devraient jamais faire l'objet de discriminations.

Au niveau mondial, nous sommes confrontés à une crise d'une rare ampleur, et l'Algérie y est également confrontée. Face à l'ampleur et à la multiplication de ces phénomènes migratoires, les réponses des états sont inefficaces et dangereuses. Maintenant plus que jamais, nous devons affirmer notre solidarité avec tous ceux qui sont frappés par la violence, par la guerre et par la misère.

Le ministère des affaires étrangères a réagi il y a quelques jours en exprimant sa « vive désapprobation » tout en qualifiant les propos de la responsable onusienne d' « inacceptables » et de « grave entorse à la vérité et un manquement grave à l'obligation de rigueur, de prudence et d'objectivité (...) ». Un commentaire ?

Ce n'est pas la première fois que le ministère des affaires étrangères réagit vivement sur cette question, dont les enjeux sont extrêmement complexes. L'État algérien, à l'instar des États du monde, ont des politiques migratoires clivantes au nom de la sécurité, d'intérêts économiques ou de lutte contre le terrorisme. De plus, ces politiques sont contre productives et ne peuvent que générer plus de violences et de conflits.

Ainsi, on voit encore des centaines de personnes qui se noient en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe, devenue une véritable forteresse. De plus, la politique des états membres de l'Union européenne visant à contenir les flux migratoires en fermant la route migratoire qui traverse la Libye et la Méditerranée centrale a eu pour résultat que des centaines de réfugiés et des migrants ont été torturés, exploités, détenus, en Libye, avec la complicité de l'Europe.

Les politiques migratoires traitent les personnes comme des « problèmes » à régler et non comme des hommes, des femmes et des enfants comme vous ou moi. Bien que les États et les sociétés civiles aient des approches divergentes, il est important d'avoir un dialogue apaisé pour trouver des solutions plus appropriées à long terme.

Alger évoque des raisons de sécurité et la « souveraineté nationale » pour justifier les expulsions de migrants. Trouvez-vous ces arguments convaincants ? Les migrants sont-ils vraiment une menace ?

Bien entendu, les autorités algériennes ont le devoir de protéger le territoire et de lutter contre les réseaux qui exploitent les migrants. Bien entendu, les personnes migrantes qui ne respectent pas la loi, doivent être poursuivies dans le cadre de la loi, notamment d'un droit au procès équitable. La responsabilité de l'état algérien d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens ainsi que l'intégrité du territoire peut être compatible avec une politique migratoire respectueuse des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

La réalité et la complexité des situations exigent des réponses adaptées à la variété des situations. Par exemple, un grand nombre d'ouvriers sur les chantiers privés ou publics viennent d'Afrique Subsaharienne, ce qui démontre donc, que nous avons besoin d'eux. Ces travailleurs devraient pouvoir bénéficier d'une régularisation et d'un permis de travail. En 2017, le ministre de l'intérieur avait déclaré qu'un fichier national de recensement du nombre de migrants africains était en cours de préparation afin de statuer sur leur situation juridique. Depuis, nous n'avons eu aucune information sur l'état d'avancement de ce fichier.

Dans son rapport annuel publié fin février 2018, Amnesty a présenté l'Algérie comme un pays peu accueillant pour les réfugiés et les migrants. Ce n'est pas trop sévère ?

Malheureusement, l'Algérie est loin d'être accueillante pour les réfugiés et les migrants. Plus dramatique, aucun État n'est accueillant. Verrouiller les frontières n'est pas la bonne solution. Les personnes continueront à partir et à affronter les dangers du voyage en quête d'une vie meilleure tant qu'elles ne pourront pas à vivre dans la dignité dans leurs propre pays. Pénaliser la solidarité humaine est également inefficace, aujourd'hui, au nom du délit de solidarité, une retraitée française, membre d'Amnesty International France, risque d'être emprisonnée pour avoir accompagné deux jeunes demandeurs d'asile jusqu'à un poste de

police pour qu'ils puissent être enregistrés et pris en charge en tant que mineurs. Les politiques migratoires ne doivent pas tourner le dos à la justice et à la morale.

Au niveau mondial, les gouvernements doivent redoubler d'efforts afin d'offrir une protection à davantage de personnes et mieux partager les responsabilités entre les États. Il est plus qu'urgent qu'au niveau régional, les pays de l'Afrique sub-saharienne, du Maghreb et de l'Union européenne élaborent une réponse, collective et concertée, à long terme, à la crise des réfugiés et des migrants. C'est la seule réponse viable pour notre sécurité et notre humanité.

Vous avez eu certainement à rencontrer des migrants ici à Alger ou dans d'autres villes algériennes. Comment vivent-ils ces campagnes cycliques d'expulsions ?

Ils ont tout quitté dans l'espoir d'une vie meilleure. Et, ils sont de nouveau, confrontés à des situations très dures. Nous nous devons de saluer leur courage et leur détermination.

Combien de migrants subsahariens y a-t-il exactement en Algérie ?

Il est difficile d'avoir un chiffre exact. Récemment, le ministre de l'intérieur avait déclaré que 27000 migrants ont été expulsés dans leurs pays durant les trois dernières années.

Par : Arab Chih

Le Soir, 10.06.2018, Après l'arrestation de deux de ses membres, La LADDH dénonce les dépassements de la police,

Hier, au niveau du siège de la Ligue algérienne de la défense des droits de l'Homme ont eu lieu les premières déclarations suite aux arrestations du journaliste et membre de la LADDH Saïd Boudour et du lanceur d'alerte Noureddine Tounsi, ex-cadre du port d'Oran, également membre de la ligue. Des arrestations qualifiées par KaddourChouicha, représentant du bureau de la LADDH à Oran, comme étant un «kidnapping puisqu'ils ont été arrêtés dans le non-respect des lois et sans aucune convocation écrite».

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - Présents durant ce point de presse qui s'est voulu, dès le départ, précis quant aux propos qui s'y tiendront où il n'était pas question d'évoquer le contenu de l'instruction. «Heureusement qu'ils sont tombés sur un juge d'instruction qui a écouté sa conscience et la loi, puisqu'il a remis l'affaire dans sa dimension réelle. A savoir qu'il ne s'agit en fait que d'un journaliste et d'un lanceur d'alerte qui avaient une information et qui l'ont transmise. Suite à quoi, le juge d'instruction avait décidé de les libérer et de les considérer comme témoins.»

Le point de presse était organisé davantage pour dénoncer une procédure de police qui a, selon les témoignages de Saïd Boudour et de Noureddine Tounsi, mené deux interrogatoires parallèles. Tout d'abord des questions bien évidemment concernant leurs sources et le contenu des informations qu'ils avaient eues concernant un article de presse et à qui ils avaient transmis ces informations.

Mais ce qui est bizarre, dira le représentant de la LADDH, M. Chouicha, «et le comble et qui relèvent d'un travail de la police politique, ce sont les questions qui leur ont été posées de manière générale et plus précisément sur leur affiliation à la Ligue algérienne de la défense des droits de l'Homme».

Des questions concernant les autres membres, leurs réunions, le financement de la ligue. «On les met au défi de faire des enquêtes sur nos comptes bancaires, nous ne sommes financés par personne ni aucun appui de l'étranger», dira KaddourChouicha. Des questions ont également été posées à Saïd Boudour sur son rôle dans la question des migrants. «On m'a signifié au niveau de la police qu'en dehors de cette affaire liée à des informations publiées autour de l'affaire des 700 kilos de cocaïne, on voulait me convoquer pour le dossier des migrants sauf qu'ils n'ont pas eu d'autorisation signée pour cela», lui expliquant, dit-il,

qu'il était accusé de porter atteinte à l'image de l'Algérie. «Je leur ai simplement expliqué que je défendais des migrants ouvertement et dans un cadre légal et transparent». Il indiquera que les questions ont également tourné autour de son appartenance au Syndicat des éditeurs de la presse électronique, sur ses membres, le motif de création de ce syndicat.

De son côté, le lanceur d'alerte a été interrogé dans le cadre des informations en lien avec des écrits de presse qui ont fait suite à la saisie de la cocaïne, mais lui aussi a eu droit à un questionnaire sur la coordination des lanceurs d'alerte, quel était son rôle, ses membres, ses liens avec l'étranger, avec certains journalistes étrangers, sa relation avec la plateforme des lanceurs d'alerte en Afrique... Saisissant l'occasion, Noureddine Tounsi a tenu à lancer un appel aux plus hautes autorités de l'Etat « étant un lanceur d'alerte qui a dénoncé la corruption et des scandales au niveau du port d'Oran, mais personne ne m'a écouté, j'ai même évoqué l'une des pires gestions au port et des plus douteuses celle des conteneurs, une véritable bombe à retardement. Je crains aujourd'hui pour ma vie et celle de ma famille. Ces gens derrière l'affaire de la cocaïne voudront se venger de moi ayant dénoncé des scandales liés au port».

Au final, la seconde partie des interrogatoires concernant la migration et leur affiliation et activité au sein de la LADDH n'ont pas été retenus comme chefs d'inculpation et ne seront considérés seulement comme étant des témoins dans une affaire où deux personnes sont sous contrôle judiciaire.

A. B

Liberté, 10.06.2018, INTERPELLATION DE SAÏD BOUDOUR ET DE NOUREDDINE TOUNSI, Les “vérités” de la Laddh d’Oran,



Le journaliste Saïd Boudour a refusé de s’exprimer en sa qualité de témoin sur l’affaire des 701 kilogrammes de cocaïne, “à la fois parce que le dossier est en instruction et que des déclarations malvenues pourraient nuire aux accusés”.

Le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l’Homme (Laddh), section d’Oran, KaddourChouicha, a pris publiquement la parole, hier, pour évoquer l’épisode de l’interpellation la semaine dernière du journaliste Saïd Boudour et du lanceur d’alerte Noureddine Tounsi, tous les deux membres de la Ligue.

Le conférencier doute que cette interpellation ne soit qu’un prétexte pour mettre la pression sur l’organisation, connue pour son combat pour le respect des droits humains, et qui s’est récemment signalée par ses vives critiques sur la prise en charge du dossier des migrants subsahariens. “Dans tous les cas, Saïd et Noureddine ont dû répondre à des questions qui n’avaient aucun lien avec ce qui leur était reproché (un article sur l’affaire des 701 kg de cocaïne, ndlr) et qui ont concerné davantage leurs activités au sein de la Laddh, leurs liens supposés avec des journalistes étrangers, le fonctionnement de la Ligue, ses sources de financement, l’identité de ses membres,...”, a dénoncé le président du bureau de la Laddh à Oran. En présence de ses deux infortunés collaborateurs, KaddourChouicha a tenu à dénoncer la manière dont les deux hommes “ont été enlevés”, sans qu’aucun écrit ne leur soit notifié, leurs conditions de transfert nocturne, menottes aux poings, “alors qu’ils ont eu un accident de la route”, et l’interrogatoire “digne de la police politique” qu’ils ont dû affronter à Alger. “La police s’est désormais substituée à la justice et agit comme bon lui semble. Nous interpellons le ministre de la Justice sur la gravité de la situation”, a, en substance, lancé le responsable de la Laddh en affirmant que la Ligue des droits de l’Homme a toujours travaillé dans la transparence et à visage découvert. “On

nous accuse de ternir l'image de l'Algérie (accusations récemment réitérées par Saïda Benhabiles, ndlr). Ce sont les responsables officiels qui salissent son image dans le monde par leurs déclarations mensongères”, a-t-il encore souligné, en indiquant qu'interrogé lors d'un forum à Genève, un responsable de la délégation algérienne a assuré que “les migrants avaient droit au logement, que les refoulements étaient individuels et que les expulsés avaient le droit d'introduire des recours en justice. Qui salit la réputation de l'Algérie ? Nous qui dénonçons les dérives où ceux qui travestissent la vérité ?”, s'est-il interrogé. Pour sa part, Saïd Boudour est revenu sur les conditions de son interpellation, ce vendredi 1er juin, “par, peut-être, une vingtaine de policiers” qui attendaient en bas de l'immeuble où se trouvent les locaux de la Laddh. “Je savais que j'allais être interpellé parce que, la veille, des civils s'étaient présentés chez moi à 1h du matin. Mais j'ai été embarqué comme un terroriste”, a déploré le journaliste, en rappelant qu'aucune convocation ne lui avait été notifiée. “À Alger, on m'a informé que j'étais accusé de salir l'image du pays (...) Mais en fin compte, aucune charge n'a été retenue contre moi et j'ai été relâché”, a continué Boudour, confirmant avoir été interrogé sur les activités de la Laddh, mais a refusé, en sa qualité de témoin, de s'exprimer sur l'affaire des 701 kg de cocaïne, “à la fois parce que le dossier est en instruction et que des déclarations malvenues pourraient nuire aux accusés (Adnane Mellah et KhellafBenhadda, ancien et actuel responsable du site électronique Algérie-Direct, ndlr)”.

Quant au lanceur d'alerte Noureddine Tounsi, il a interpellé les plus hautes autorités de l'État algérien afin qu'elles prennent des dispositions pour sa protection. “J'ai alerté l'opinion nationale sur la corruption et les malversations qui ont lieu au port d'Oran. Cela dérange beaucoup de monde”, a-t-il averti en exprimant sa peur pour son intégrité physique et pour la sécurité de sa famille. “Je veux être protégé et je tiens les autorités pour responsables de ce qui pourrait m'arriver”, a-t-il lancé avec véhémence.

S. Ould Ali

Algérie-focus, 10.06.2018, « Mouwatana » / LE MOUVEMENT qui veut accompagner le changement en Algérie,



Les signataires de la lettre adressée au président Bouteflika fin mai dernier, lui demandant de renoncer à un cinquième mandat, ont lancé un mouvement dénommé «Mouwatana» sensé «assurer la continuité de l'action», en vue de mobiliser les forces vives de la nation pour un véritable changement.

«À la suite de nombreuses sollicitations, les signataires de cette lettre ont décidé de conjuguer leurs efforts en mettant en place un espace de concertation et d'initiatives pratiques, dénommé « Mouwatana » dont l'objectif final est de contribuer au véritable changement dont à besoin le pays», lit-on dans un communiqué rendu public ce dimanche.

Les fondateurs de ce mouvement citoyen ont tracé des objectifs qui consistent essentiellement à « rassembler le maximum d'Algériens pour faire hâter le départ de ce régime et de préparer les véritables conditions d'une transition pacifique».

«Le départ réclamé du Président ne signifie pas à lui seul un changement de système de gouvernance», estiment-ils, ajoutant que «l'Algérie a besoin de réformes politiques et institutionnelles de grande ampleur». Et c'est pour ce, qu'ils défendent l'idée selon laquelle «les élections présidentielles de 2019, bien que cruciales, ne peuvent-être qu'une étape».

«C'est à l'issue de cette épreuve que s'établiront les nouveaux rapports de force qui pèseront sur l'avenir du pays», ont-ils encore souligné dans le même communiqué.

La mission que se fixe ce nouveau mouvement ne se résume donc pas à essayer de mobiliser la population contre un cinquième mandat de Bouteflika, mais plutôt à accompagner le pays dans sa transition vers un modèle démocratique.

Rappelons que ce mouvement composé de personnalité de premier plan à l'image de Zoubida Assoul, présidente de l'Union pour le changement et le progrès (UCP), Fatiha Benabbou, universitaire et constitutionnaliste, Ahmed Benbitour, ancien chef du gouvernement, Ali Benouari, président de Nida El-Watan, Soufiane Djilali, président de Jil Jadid, Nacer Djabi, universitaire et sociologue et Yasmina Khadra, écrivain, ont adressé une lettre ouverte dans laquelle il ont demandé au président Bouteflika de ne pas briguer un cinquième mandat.

ElyasNour

Liberté, 13.06.2018, CONFÉRENCE SUR LES LUTTES SOCIALES ET LE POUVOIR POLITIQUE, NacerDjabi : “Le régime a peur !”,



Aujourd’hui, l’essentiel des dynamiques sociales sont portées par les syndicats autonomes.

Les années à venir s’annoncent visiblement compliquées pour le régime. Confiné dans sa “tour d’ivoire”, coupé des réalités sociales, hostile au changement, confronté à plusieurs “zones de turbulences” et incapable au compromis — attitude qu’illustre le bras de fer entre le ministère de la Santé et les médecins résidents —, le régime, confit dans la culture passéiste, n’hésitera pas à recourir à la violence pour étouffer toute velléité de remise en cause de l’ordre établi.

La prédiction n’est pas d’un homme politique, ni d’un diseur de bonne aventure, mais du sociologue NacerDjabi. Invité lundi soir par l’Initiative pour la refondation démocratique (IRD) pour une conférence-débat autour du thème “Luttes sociales et pouvoir politique”, NacerDjabi a estimé qu’“il y a des mutations dans la société qui font peur au régime”. “Le contexte international, la question économique et l’absence de base sociale déterminent le jeu politique”, soutient-il. Selon lui, l’enjeu pour le régime aujourd’hui est comment “transférer le capital du public au privé”, une entreprise qui n’est pas sans susciter des “bras de fer”. “Il y a des prémices qui indiquent que ceux qui vont gouverner lors des prochaines années vont recourir à la violence.” N’eurent été les pressions étrangères, le régime aurait tout étouffé car il est arriéré et ignore ce qui se passe dans le monde”, dit-il. Parmi les mutations notables, figure notamment l’évolution du syndicalisme en Algérie. Aujourd’hui, l’essentiel des dynamiques sociales sont portées par les syndicats autonomes.

“Dans les années 1980, les grèves étaient essentiellement l’œuvre des travailleurs dans le secteur industriel. Et jusqu’à un passé récent, les

fonctionnaires, notamment les enseignants, étaient le bras politique du régime”, rappelle Nacer Djabi non sans se demander, comme pour souligner l'éloignement de plus en plus notable du monde du travail du régime : “Qui avait dit que les médecins résidents ou les enseignants allaient faire grève ?” “Le régime a perdu sa base traditionnelle et peine à en trouver une autre. Il y a de plus en plus d'hégémonie de l'argent sur la vie politique”, observe-t-il encore.

Pourtant, assure Djabi, la modernité n'est pas constructible sans “syndicats” et sans “travailleurs”, comme en Europe où ils sont devenus des acteurs de “négociations”, de “médiation” pour “éviter la violence”, mais leur a permis également d’“accéder à un meilleur niveau de vie grâce aux droits arrachés”. “Les dynamiques sociales sont pacifiques, mais le pouvoir refuse de négocier. Cette mentalité, on la retrouve chez le privé qui emploie les deux tiers des travailleurs et qui veut construire la modernité sans syndicats”, relève encore le sociologue. Il ne manque pas également de noter l'absence “d'appui politique” aux syndicats. “Les forces politiques qui appuyaient jadis les travailleurs sont très faibles. Le monde du travail est un orphelin politique.” Une situation qui s'ajoute à l'absence de solidarité “intersyndicale entre les syndicats autonomes et ceux du secteur public” et à l'ignorance de “l'élite politique du monde du travail”.

“L'élite politique n'est pas moderne, elle ne connaît rien du monde du travail lorsqu'elle n'est pas hostile. Le courant islamiste, lui, est contre le monde du travail. On est devant un monde du travail sans protection politique”, résume Djabi. “L'élite politique est arriérée, elle ignore ce qui se passe dans le monde. Il y a une nécessité de renouveler les mentalités”, conclut le sociologue.

Karim Kebir

Tsa-algérie, 18.06.2018, L'auteur d'un appel à jeter de l'acide sur les femmes, arrêté et traduit devant la justice,

L'auteur d'un message appelant à attaquer à l'acide toute femme portant une tenue sportive a été identifié, arrêté et traduit devant la justice pour incitation à la violence et apologie au terrorisme. Selon nos informations, c'est le parquet qui s'est autosaisit.

Le jeune homme arrêté est né en 1989 et travaille comme agent de sécurité dans un centre à Oran. Il a été entendu par le juge d'instruction et a avoué les faits qui lui sont reprochés. D'autres auteurs de messages incitant à agresser les femmes devraient être prochainement identifiés.

L'apologie au terrorisme fait partie des chefs d'inculpation contre les auteurs de ces appels.

L'agent de sécurité arrêté à Oran avait publié, début juin, en plein Ramadan, sur une page Facebook un message d'une violence inouïe appelant les hommes à jeter de l'acide sur le visage de toute jeune femme « portant un fuseau » ou qui serait selon lui « dévêtue ».

« Son visage sera déformée. Je vous jure qu'une telle chienne n'osera plus sortir dehors », avait-il lâché. « Je vous jure que c'est une bonne idée. Si elle est appliquée, on va éduquer ces chiennes qui n'ont pas quelqu'un pour les gérer », avait répondu un internaute.

Cet appel et certains commentaires, qui ont suivi, avaient choqué et mobilisé de nombreuses personnes dont certaines ont affirmé avoir déposé plainte contre X pour incitation à la violence.

Par : HadjerGuenanfa

Tsa-algérie, 18.06.2018, Grève des médecins résidents : à qui profite le pourrissement ?

Après sept mois de grève, de rassemblements et d'autres actions, le mouvement des médecins résidents montre des signes d'essoufflement. Le long bras de fer était même sur le point de prendre fin suite au subit changement d'attitude du Camra qui mène la protesta depuis l'automne dernier, avant que le gouvernement, dans une sortie inattendue et incompréhensible, ne ramène les choses à la case départ. « Je suis coupé du monde », a dédaigneusement répondu le ministre de la santé, Mokhtar Hasbelaoui, à des journalistes qui sollicitaient sa réaction à « l'offre de paix » des résidents. Depuis, des mesures extrêmes ne tarderont pas à tomber, avec l'exclusion de centaines de grévistes.

Jusque-là, c'étaient ces derniers qui étaient confinés dans une posture jusqu'au-boutiste, exigeant « tout et maintenant » et rejetant les nombreuses concessions de la tutelle. Début juin donc, le collectif avait fait part de sa disponibilité à appeler à la reprise des gardes d'urgence en signe de « bonne volonté » à l'approche de l'Aïd el fitr et de la saison estivale. L'appel sera lancé quelques jours plus tard avant d'être annulé, devant l'absence du moindre geste d'apaisement de la part de la tutelle.

Par : MakhloufMehenni

Algérie patriotique, 19.06.2018, Grève des médecins résidents : les chances du dialogue hypothéquées,

La grève des médecins résidents vient d'entamer en son 8e mois consécutif dans un contexte d'absence de dialogue et de campement de chaque partie sur ses positions, prolongeant ainsi une crise dont souffre le simple citoyen au niveau des différents services hospitaliers.

Après des signes de détente suite à la réponse favorable du ministère de la Santé à nombre de revendications relevant de ses prérogatives, la situation a connu, encore une fois, un «blocage» et même un flou induisant des tergiversations de la part du Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) quant à la reprise des gardes, notamment après que le gouvernement eut annoncé que certaines revendications sont non négociables, à leur tête les questions liées au service civil et que le ministre de la Santé eut déclaré à la Télévision nationale, le 16 mai 2018, qu'il ne saurait y avoir de dialogue sans une reprise du travail, des études et des gardes.

«La décision relative à la reprise des gardes à compter de mercredi dernier a été prise par 3 membres sur les 13 membres du bureau», affirment des membres du bureau du Camra, dont certains craignent de «casser» l'organisation. Selon le ministère de la Santé, quelque 500 médecins résidents ont rejoint leurs postes depuis plus de 3 semaines.

Dans un communiqué, le Camra a regretté le maintien par le ministère de la Santé de sa décision de refuser le dialogue avant la reprise de toutes les activités hospitalières sans conditions du corps médical, qualifiant cette décision de «négative». Le Collectif a exprimé, en outre, son regret concernant le refus de certains chefs de services d'autoriser l'accès aux médecins résidents afin de rejoindre leurs postes et leurs activités des gardes sous prétexte d'une «note ministérielle».

Dans une déclaration à l'APS, le Dr Nadim Soualili, membre du bureau du Camra a indiqué que le Collectif a été surpris par la décision de la tutelle «rejetant totalement» la poursuite du dialogue interrompu depuis fin avril dernier, ainsi que l'opposition de certains chefs de services et gestionnaires d'établissements hospitaliers à la reprise des gardes.

S'agissant de la décision de certains chefs de services et gestionnaires d'établissements hospitaliers, Dr Soualili a indiqué que ces derniers «ont obligé

les concernés à signer un engagement de non-reprise de la grève et de poursuite du travail normalement avant la reprise des gardes», qualifiant ces pratiques d'«illégales».

Pour ce qui est du dispositif relatif aux examens de l'obtention du DEMS (Diplôme d'études médicales spécialisées), le représentant du Camra a précisé que le plan tracé par le ministère de l'Enseignement supérieur est «illégal», car il n'a pas respecté, a-t-il dit, «le délai de notification de ces épreuves à l'adresse du corps qui est de 30 jours minimum» .

Les médecins résidents avait auparavant annoncé la reprise des gardes à partir de mercredi dernier, en signe de «bonne volonté», tout en réaffirmant leur attachement aux revendications qu'ils ont déjà soulevées et qu'ils demeurent «mobilisés» pour «défendre leurs droits».

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique avait annoncé, la semaine écoulée, que l'examen du Diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS) se déroulera durant la période allant du 1er au 19 juillet, notant que cette session de rattrapage sera la dernière à être organisée pour l'année universitaire 2017/2018 et prévenant que «les candidats qui ne s'y présenteront pas seront considérés en situation d'abandon d'études et par conséquent exclus».

A rappeler que les revendications des médecins résidents, qui sont entrés en grève depuis le 14 novembre dernier, portent essentiellement sur l'annulation du caractère obligatoire du service civil, la dispense du Service national, la garantie d'une meilleure formation pédagogique et la révision des statuts.

R. N.

Algérie-focus, 19.06.2018, Justice / Le Procureur de la République requiert de la prison ferme à l'encontre de cadres du MDS,



Le Procureur de la République près la cour de Ghardaïa a requis, ce mardi, des peines de prison assortiment d'amendes à l'encontre du coordinateur national du MDS Hamid Farhi, et le candidat du parti aux prochaines élections présidentielles Fethi Gherras, ainsi que plusieurs autres militants des droits de l'homme.

Hamid Farhi, Fethi Gherras, le militant Kherba Abdelkader, Mansri Ahmed, Nadir Debouz, ainsi que d'autres ont comparu devant le juge du tribunal de Ghardaïa. Le Procureur de la République a requis une peine d'un an de prison ferme pour chacun, assortie d'une amende de 100 000 DA. Le jugement sera rendu le 26 juin prochain.

Les chefs d'accusation retenus sont incitation à l'attroupement non armé, atteinte à une institution de l'État et non-respect de décisions administratives.

Les faits remontent à deux ans lorsque les mis en cause se sont rendus à Ghardaïa soutenir l'avocat et militant des droits de l'homme Me Salah Debouz. Ce dernier était poursuivi en justice en raison d'une campagne qu'il a mené pour dénoncer les conditions de détention de son client Kamel Eddine Fekhar.

L'avocat avait même initié, au mois d'avril 2017, une marche qui l'a mené d'Alger vers Ghardaïa.

Algérie part, 19.06.2018, Une journaliste d'El Moudjahid suspendue pour avoir osé poursuivre en justice le fils du directeur de publication,

Wassila Benhamed, la journaliste d'El-Moudjahid a passé un Aid El-Fitr sinistre. Et pour cause, notre consœur a été "suspendue" dans des conditions troublantes le jour même de cette fête sacrée censée incarner la communion et la bienveillance.

Cette journaliste a subi les foudres de la direction générale du quotidien gouvernemental, financé par les deniers publics pour faire l'éloge des politiques du régime, après avoir pris son courage à deux mains pour poursuivre en justice Youcef Cheurfi, le fils du directeur de publication d'El-Moudjahid, Achour Cheurfi.

En août 2017, Wassila Benhamed a été victime d'une agression physique et verbale au sein des locaux du journal El Moudjahid. Une agression perpétrée par le photographe Youcef Cheurfi, fils du patron de ce quotidien étatique qui ne bénéficie depuis des années d'aucun ancrage au sein de la société algérienne. "Depuis mois de Mars 2017, je n'ai cessé de subir des intimidations de la part de Monsieur Youcef Cheurfi, qui n'arrêtait pas de me harceler et me persécuter, jusqu'au jour où le second incident s'est produit le 06 Août passé où j'ai été violentée aussi bien verbalement que physiquement, car ayant été frappée par ce dernier", raconte à ce propos notre consœur Wassila Benhamed dans un courrier qu'elle avait adressé officiellement, au mois d'août dernier, ministre de la Communication, Djame Kaouane.

Un courrier dans lequel elle déplore l'impunité dont bénéficie ostensiblement son agresseur. "Suite à mon agression, qui remonte maintenant à 10 jours, aucune sanction même conservatoire n'a été appliquée par l'administration du journal à l'encontre de Monsieur Youcef Cheurfi qui est à ce jour, toujours en fonction", accuse-t-elle.

Cette audace de dénoncer le diktat et le népotisme qui ronge de l'intérieur El-Moudjahid a causé beaucoup de soucis à cette journaliste qui a vécu, plus tard, un véritable calvaire. Mises à pied, des blâmes, avertissements et ses articles qui ne sont jamais publiés, Wassila Benhamed a fini par être écartée de l'équipe éditoriale. Aujourd'hui, elle est suspendue et ses droits fondamentaux ont été bafoués.

Une véritable injustice qui doit interpeller les autorités publiques. Une injustice qui démontre le véritable climat malsain dans lequel doivent évoluer les journalistes algériens.

Par Abdou Semmar

Algériepatriotique, 20.06.2018, Quatre juges liés au principal accusé dans l'affaire de la cocaïne arrêtés,

Quatre juges auraient été arrêtés pour leur liaison avec le principal accusé dans l'affaire de la cocaïne, selon le quotidien arabophone El-Khabar. Le journal croit savoir que les magistrats en question auraient touché des pots-de-vin de la part du «boucher» qui a défrayé la chronique depuis la tentative d'introduction en Algérie d'une immense quantité de drogue camouflée dans de la viande congelée, importée par une société dénommée Dounia Meat, appartenant aux frères Chikhi.

701 kg de cocaïne répartis sur 603 plaquettes dissimulées avaient été saisis par les gardes-côtes à Oran. La drogue était chargée à bord d'un navire commercial battant pavillon libérien en provenance du Brésil, en passant par le port de Valence, en Espagne, avant de pénétrer dans les eaux territoriales nationales.

Les accusés ont été présentés devant le procureur de la République le 7 juin dernier. La première séance a été consacrée à la vérification des identités des mis en cause mais, aussi, à la présentation de quelque vingt témoins, dont le commandant de bord du bateau brésilien.

Les principaux accusés, à savoir les trois frères Chikhi et l'un de leurs associés, sont maintenus en détention jusqu'à nouvel ordre. L'instruction risque de prendre du temps, d'autant plus qu'il y a beaucoup de témoins à entendre et des points à éclaircir en collaboration avec la justice brésilienne.

K. M.

Tsa-algérie, 20.06.2018, Amnesty International appelle l'Algérie à adopter une législation sur l'asile,

Amnesty International demande à l'Algérie de se doter d'une législation sur le droit d'asile. « Nous lançons un appel aux autorités algériennes pour l'adoption, dans les plus brefs délais, d'une législation nationale sur le droit d'asile conforme aux normes internationales, notamment la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, son protocole additionnel de 1967, et la Convention africaine sur les réfugiés », écrit l'ONG de défense des droits de l'Homme dans un communiqué publié ce mercredi 20 juin à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés.

« Les autorités doivent arrêter les arrestations arbitraires et les expulsions des ressortissants étrangers qui ne respectent pas les procédures légales prévues par la loi nationale et par les conventions internationales dont l'Algérie est signataire et le principe de non-refoulement », ajoute AI.

Par : Rédaction

Tsa-algérie, 20.06.2018, L'UE envisage d'installer des centres de migrants en Afrique du Nord,

L'Union européenne (UE) envisagerait l'idée d'établir des centres de traitement de migrants en Afrique du Nord avec l'objectif de dissuader les personnes de risquer leur vie dans une traversée périlleuse de la Méditerranée, rapporte le quotidien britannique The Guardian.

Le Conseil européen « soutient le développement du concept de plateformes régionales de débarquement », indique la version initiale des conclusions d'un sommet de l'UE prévu pour la semaine prochaine. L'UE souhaite notamment étudier la faisabilité de la mise en place de tels centres en Afrique du Nord, d'où la majorité des migrants débutent leur traversée vers l'Europe.

« De telles plateformes devraient permettre un traitement rapide visant à distinguer les migrants économiques de ceux nécessitant une protection internationale, et réduire l'incitation à entreprendre une traversée périlleuse », affirme le document cité par la même source.

Le ministre des Finances de la France, Bruno Le Maire, a appelé à établir « un nouveau projet européen » pour la migration, prévenant que l'Europe était « dans un processus de désintégration. Nous voyons de nombreux États se tournant vers l'intérieur, essayant de trouver des solutions nationales nécessitant des solutions européennes ».

Bien que le projet semble avoir obtenu des soutiens de taille, des questions demeurent pour savoir comment l'UE pourrait convaincre des pays étrangers de devenir des « États vassaux ». Il n'est également pas clair comment la proposition du document de l'UE pour des « plateformes régionales de débarquement » fonctionnerait, ni même l'endroit où ces plateformes seraient établies.

La directrice du think-tank Migration Policy Institute de Bruxelles, Elizabeth Collett, a estimé que l'actuelle proposition est une « version édulcorée » des propositions austro-danoises appelant à ce que les arrivées en Europe soient renvoyées à leur point de départ afin de traiter leurs demandes. « Ce qui a clairement changé est le degré de soutien politique pour la proposition », a-t-elle expliqué.

« Cela semble très bien théoriquement, mais pourront-ils faire accepter l'idée à des pays en dehors d'Europe qui deviendront de fait des États vassaux ? », s'est

interrogé l'experte, citée par The Guardian. L'autre problème concerne la nécessité que ces centres répondent aux standards de l'UE, a analysé Elizabeth Collett.

« Les conditions, le traitement, tous les éléments nécessitant un haut niveau de savoir et qui sont déjà difficiles à gérer au sein de l'UE, représenteront de grands défis », a-t-elle indiqué. Le plan semble néanmoins avoir le mérite d'unir les pays européens sur la question migratoire, un sujet où les divergences sont profondes au sein de l'UE.

Par : Yacine Babouche

Algérie part, 28.06.2018, Des migrants subsahariens abandonnés à la mort en plein désert : l'Algérie répond aux critiques et dénonce,

Gravement mise en cause pour le traitement des migrants clandestins, l'Algérie a adopté une réaction à la mesure des attaques subies. Le directeur de la migration au ministère de l'intérieur a pour cela convié des journalistes algériens et étrangers pour donner la version des autorités algériennes.

Ainsi, Hacène Kacimi a indiqué que l'Algérie a secouru 56000 migrants subsahariens et aidé 35000 nigériens. Mais, « cela, les ONG et les médias occidentaux ne le diront jamais », a déploré le responsable qui fait référence à la diffusion, par des pays occidentaux, d'informations faisant état d'abandon, par l'Algérie, de 13000 ressortissants subsahariens dans le désert. « Ce sont des passeurs qui abandonnent ces migrants », a tranché le responsable lors d'une conférence de presse animée mercredi à Alger. L'homme a estimé qu'à Agadès, pas moins de 7000 passeurs sont recensés. « Ils font un chiffre d'affaires de 140 millions d'Euros annuellement », a indiqué le responsable gouvernemental.

Selon Kacimi, les informations « infondées » des médias occidentaux visent à amener l'Algérie à « accepter » la construction d'une « plate-forme migratoire », une thèse qui « n'aura jamais lieu ». « Il est exclu que l'Algérie ouvre une quelconque zone de rétention. Nous sommes déjà confrontés aux mêmes problèmes. Nous procédons à des reconductions, mais nous le faisons selon des arrangements que nous avons avec les pays voisins », a indiqué, lui aussi, le ministre des Affaires Etrangères, Abdelkader Messahel, dans une interview accordée à la radio RFI.

“Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes. Quand il s'agit de la migration clandestine, il faut que les choses soient bien comprises. Nous connaissons les mêmes phénomènes, nous devons lutter contre la migration clandestine, dans le cadre des conventions des Nations unies, dans le cadre de l'arrangement avec les pays d'origine et les pays de transit”, a-t-il souligné, ajoutant que “c'est ce que nous faisons en tous les cas en tant qu'Algérie”.

Plus que cela, Hacène Kacimi a accusé des puissances étrangères d'avoir « financé des milices libyennes » afin de « fermer les frontières » de la Libye de sorte à « orienter les migrants vers la frontière algérienne ». Le nombre de migrants bloqués à la frontière libyenne est estimé à 500 000 personnes !

Par Said Sadia